

INTERNATIONAL SCHOOL OF LYON

Année Scolaire 2023-2024

INFORMATIONS SUR LA FAMILLE

Inscription pour : _____ Sexe _____

Nom de l'élève _____ M F
nom prénom né(e) le classe/pays postule pour

Nom de l'élève _____ M F
nom prénom né(e) le classe/ pays postule pour

Nom de l'élève _____ M F
nom prénom né(e) le classe/ pays postule pour

Nationalité(s) _____

Informations et Mode de contact

Nom du contact : _____

Téléphone ou email : _____

J'ai reçu les informations concernant l'INTERNATIONAL SCHOOL OF LYON lors d'une visite le : _____

Date : _____

CONDITIONS DE VENTE

Admission et Inscription

Admission

L'admission des élèves se fait sur étude des dossiers scolaires antérieurs, évaluations et, si nécessaire, un examen d'entrée en anglais et/ou en mathématiques. . Aucune connaissance préalable de l'anglais n'est requise pour l'école primaire (de la maternelle au Grade 5), mais un niveau minimum est requis pour une inscription en secondaire (Grade 6 et au-delà).

L'école assure du soutien en anglais pour les élèves qui en auraient besoin (ESOL) du Grade 2 au Grade 10.

Dans cette éventualité, ces cours sont :

- obligatoires jusqu'à ce que le niveau d'anglais requis ait été atteint,
- à un coût supplémentaire déterminé par le conseil d'administration (voir le tableau des frais de scolarités ci-dessous)

L'école assure également un soutien spécialisé (SEN) aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux. Ce soutien est assorti d'un coût supplémentaire qui varie en fonction de la nature et de la durée de l'aide (voir le tableau des frais de scolarité ci-dessous).

Inscription

Si vous souhaitez nous rejoindre, inscrivez-vous en ligne sur le site suivant :

<http://www.islyon.org/online-registration-form>

Vous pouvez télécharger les formulaires nécessaires sur le notre site :

<http://www.islyon.org/admissions-2023-2024>

Tarifs

Frais de dossier

Ces frais, non remboursables, sont à régler lors du dépôt du dossier d'inscription.
Aucun dossier ne sera traité sans le paiement des frais de dossier.

Frais d'inscription

Ces frais, non remboursables, sont à régler dès que l'inscription a été validée par la direction de l'ISL.

Ces frais doivent être réglés à réception de la facture. Le paiement de ces frais permet de réserver la place de l'élève.

Frais de scolarité financés par une société

Ces frais couvrent les enseignements reçus par l'élève pendant l'année scolaire, **qu'ils soient en totalité ou partiellement réglés par l'employeur ou la société liée à la famille de l'élève.** Veillez noter que sans le formulaire d'engagement de l'employeur signé par ce dernier, vous serez facturé comme une famille parrainée par une entreprise.

SCHOOL FEES STRUCTURE PER CHILD		
Frais d'inscription	One-off non-refundable fee	250
PRIMARY SCHOOL - FEES PER CHILD (in euros)		
Droits d'entrée	One-off non-refundable fee	3 750
Frais de scolarité	Early Years / Kindergarten	8 887
	Grades 1 to 5	12 420
SECONDARY SCHOOL - FEES PER CHILD (in euros)		
Droits d'entrée	One-off non-refundable fee	5 000
Frais de scolarité	Grades 6 to 8	14 464
	Grades 9 to 10	17 260
	Grades 11 to 12	19 505
ESOL - FEES PER CHILD (in euros)		
Si nécessaire	From grade 2 to 10 (per semester)	750
SEN - FEES PER CHILD (in euros)		
Si nécessaire	Per period (minima of 5)	35

Merci de noter que nous nous réservons le droit d'augmenter nos tarifs si les conditions économiques l'exigeait

Frais de scolarité financés par des particuliers

Ces frais couvrent les enseignements reçus par l'élève pendant l'année scolaire. Une réduction est accordée aux familles dont les frais de scolarité ne sont pas couverts en tout ou partie par leur employeur, pour autant que la preuve en soit apportée par les formulaires **d'engagement de l'employeur et de l'état d'activité professionnelle** remplis et signés. Sans cela, les familles se verront facturer le plein tarif.

Merci de noter que nous nous réservons le droit d'augmenter nos tarifs si les conditions économiques l'exigeait

SCHOOL FEES STRUCTURE		1st-2nd enfant	3rd enfant
Frais d'inscription	One-off non-refundable fee	250	250
PRIMARY SCHOOL - FEES PER CHILD (in euros)			
Droits d'entrée	One-off non-refundable fee	3 750	3 750
Frais de scolarité	Early Years / Kindergarten	7 554	7 176
	Grades 1 to 5	10 558	10 030
SECONDARY SCHOOL - FEES PER CHILD (in euros)			
Droits d'entrée	One-off non-refundable fee	5 000	5 000
Frais de scolarité	Grades 6 to 8	12 294	11 680
	Grades 9 to 10	14 672	13 938
	Grades 11 to 12	16 580	15 751
ESOL - FEES PER CHILD (in euros)			
Si nécessaire	From grade 2 to 10 (per semester)	750	750
SEN - FEES PER CHILD (in euros)			
Si nécessaire	Per period (minima of 5)	35	35

Coordonnées Bancaires de l'ISLYON: IBAN: FR76 1780 6009 7575 7330 7200 097

2020-2021	INTERNATIONAL SCHOOL OF LYON 80 chemin du grand roule – 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon – 33 (0)4 78 86 61 90 – www.islyon.org – info@islyon.org All documentation will be stored, accessed and shared according to the GDPR. For more information, please see our website.
-----------	--

Inclus dans les frais de scolarité

- la scolarité, les frais d'examens, les transcrits,
- le prêt des manuels scolaires et des instruments de musique (**une caution sera demandée**),
- Langue supplémentaire : dispositions particulières en fonction de la langue et du professeur,
- les voyages scolaires locaux,
- les activités extrascolaires,
- l'assurance scolaire (obligatoire en France),
- la rémunération de l'agent assurant la sécurité routière des familles aux heures d'entrée et de sortie des cours de l'ISL,
- l'adhésion à l'association de parents d'élèves (PTA, Parent Teacher Association).

Exclus des frais de scolarité

- les fournitures scolaires obligatoires,
- les cours de soutien d'anglais obligatoires (**ESOL**), à la demande des enseignants de l'ISL (cf. 'admission' page 1)
- le soutien spécialisé (**SEN**), à la demande des enseignants de l'ISL (cf. 'admission' page 1)
- une participation de 50% au premier voyage scolaire avec hébergement par an,
- les voyages scolaires supplémentaires, extrascolaires, les participations volontaires à diverses compétitions, etc.,
- les repas (l'enfant amène son repas, possibilité de réchauffer sur place), possibilité d'acheter des repas chauds sur place (voir ci-dessous),
- le service de garderie après l'école (voir ci-dessous).
- **Les frais bancaires liés aux paiements sont à la charge des familles**

Livraison de repas chauds pour le déjeuner

ISL offre un service de repas chauds le midi. L'ISL est dépositaire d'un frigo connecté rempli et vérifié chaque jour par un partenaire externe. Des goûters, repas, desserts et boissons sont disponibles à la vente.

Garderie extrascolaire

ISL offre un service de garderie après l'école (4 soirs par semaine). L'inscription est payable par trimestre au début de chaque trimestre, et n'est pas remboursable en cas de désistement. Le service peut également être utilisé de manière intermittente si nécessaire.

Conditions de Vente

Convention financière

La **convention financière, jointe à la facture de l'école**, doit être signée et renvoyée **dès réception**, afin de permettre l'inscription ou le renouvellement de toute inscription.

Si l'école ne reçoit pas la convention financière signée, toute facture non payée dans le mois suivant son émission sera considérée comme en retard. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, récemment modifié par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, un intérêt de retard de 2.06% sera appliqué mensuellement au solde restant dû.

Pour les familles qui s'inscrivent en cours d'année scolaire, il est obligatoire de fournir à l'école l'accord financier **avant** la rentrée de l'enfant. **Les élèves ne peuvent pas commencer à l'ISL sans que ce document ait été signé et remis au bureau.**

Échéancier de paiement

Les frais de scolarité sont généralement dus en totalité avant le 31 août (à condition que l'école ait reçu l'accord financier signé joint à la facture des frais de scolarité).

Les particuliers peuvent toutefois payer leurs frais en trois ou dix versements uniquement par prélèvement bancaire, à condition d'avoir signé et renvoyé l'accord financier de l'école à réception de la facture.

Les paiements pour l'année scolaire 2023-2024 s'effectueront de **juin 2023 à mars 2024**.

Les parents qui s'inscrivent après juin 2023 verront leurs frais divisés par le nombre de mois restant avant mars 2024, sauf pour les inscriptions qui ont lieu pendant les vacances d'hiver. Dans ce cas, les frais doivent être payés **en un seul versement**.

Modes de paiement

Le paiement peut être effectué par **carte de crédit**, par **chèque** tiré sur une banque locale/étrangère ou par **virement bancaire** (les coordonnées bancaires de l'école figurent ci-dessus et sur nos factures). Veuillez noter que les frais de transfert éventuels seront ajoutés aux frais de scolarité.

Inscription tardive

Les élèves inscrits après le 31 décembre doivent payer 65 % des frais de scolarité annuels.

Reçus

L'International School of Lyon délivrera reçu de paiement sur présentation du **FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE L'EMPLOYEUR** dûment signé et complété par la **société d'au moins un des parents de l'élève**.

Remboursement en cas de retrait

Les élèves, qu'ils soient payeurs privés ou parrainés par une entreprise, qui quittent l'école avant le 31 décembre se verront rembourser 35 % des frais de scolarité, à condition que le directeur ait été informé par écrit par le tuteur légal avant le 1er décembre. Après le 31 décembre, aucun remboursement ne sera accordé pour le reste des frais de scolarité. Aucun remboursement n'est accordé si un élève est expulsé.

Facturation

L'école n'émet qu'une seule facture par famille. Pour chaque facture supplémentaire, des frais de 50 € seront facturés.

Retard de paiement

En cas de retard de paiement (30 jours à compter de la date d'émission de la facture, si un accord financier a été retourné), l'école appliquera l'article L 441-6" du Code de commerce français, récemment modifié par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, sera facturée mensuellement des intérêts au taux de 2.06 % sur le solde restant dû. **Des frais de 50 €** seront facturés pour tout retard ou impayé, quelle qu'en soit la raison.

Non-paiement

L'École internationale de Lyon se réserve le droit de recourir à un avocat ou à tout autre moyen légal pour recouvrer les sommes dues après un seul rappel de la part de l'établissement. Si les frais de scolarité restent impayés, l'International School of Lyon se réserve le droit :

- de refuser l'accès à l'école à tout étudiant dont le compte présente un solde négatif, dans le respect des termes du contrat financier,
- de ne pas délivrer de bulletins scolaires, de certificats de fin d'études ou de diplômes,
- de ne pas inscrire l'élève pour l'année scolaire suivante,
- de ne pas inscrire les étudiants à une session d'examens,
- de recourir à un avocat ou à tout autre moyen légal pour recouvrer les créances impayées.

Informations reçues

Programme scolaire

J'ai reçu de la directrice (ou de ses représentants) des informations complètes sur les programmes éducatifs de l'International School of Lyon et j'ai compris que je pouvais également accéder à ces informations sur le site web de l'école www.islyon.org.

Frais de scolarité

La structure des frais et des coûts spécifiques liés à mon (mes) enfant(s) m'ont été expliqués lors d'une réunion ou d'un entretien avec le directeur (ou ses représentants) et j'ai compris que je pouvais également accéder à ces informations sur le site web de l'école www.islyon.org. (c'est-à-dire les coûts, les politiques de paiement et d'annulation).

School checklist

Afin de formaliser l'inscription, n'oubliez pas de:

- remplir** le formulaire d'inscription en ligne : <http://www.islyon.org/online-registration-form>
- télécharger** les documents nécessaires à l'inscription : <http://www.islyon.org/admissions>
le rapport confidentiel du professeur: 1 pour les primaires, 2 pour les secondaires (anglais et mathématiques),
les bulletins scolaires: copies des deux dernières années,
- les informations médicales** : Veuillez fournir les certificats de vaccination DTC (diphtérie-tétanos-polio) (obligatoire).
Nous faire parvenir les frais de dossier (par chèque, virement ou carte bancaire).

Signature

Je certifie donc avoir pleinement compris les programmes scolaires enseignés dans l'établissement, les frais et les conditions financières y afférents, être en accord avec ces conditions avant même d'entreprendre la procédure d'inscription de mes enfants.

DATE:

NOM:

SIGNATURE:

2020-2021	INTERNATIONAL SCHOOL OF LYON 80 chemin du grand roule – 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon – 33 (0)4 78 86 61 90 – www.islyon.org – info@islyon.org All documentation will be stored, accessed and shared according to the GDPR. For more information, please see our website.
-----------	--